

CONTRAT D'ETUDES

L'étudiant

Nom (s)		Prénom (s)	
Date de naissance		Nationalité	
Sexe	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Année académique	
Cycle d'études ⁽¹⁾		Domaine d'études, Code ⁽²⁾	
Téléphone		E-mail	

L'établissement d'envoi

Nom		Faculté	
Code Erasmus		Département Composante	
Adresse		Pays, Code pays pays ⁽³⁾	
Personne de contact Nom		Personne de contact E-mail/téléphone	

L'établissement d'accueil

Nom	Université de Strasbourg	Faculté	
Code Erasmus	F STRASBO48	Département Composante	
Adresse	4 rue Blaise Pascal F-67081 STRASBOURG CEDEX	Pays, Code pays ⁽³⁾	FRANCE FR
Personne de contact Nom		Personne de contact E-mail/téléphone	

Compétences linguistiques de l'étudiant

Le niveau de compétence linguistique ⁽⁴⁾ en [*langue principale d'enseignement*] que l'étudiant possède ou s'engage à acquérir avant le début de la période d'études est :

A1 A2 B1 B2 C1 C2

L'étudiant s'engage à acquérir un **niveau minimum de compétence linguistique** dans la principale langue d'enseignement, **avant le début de la période de mobilité**. Le niveau de l'étudiant sera évalué par le biais de l'outil d'évaluation en ligne Erasmus+, dès qu'il sera disponible (les résultats seront envoyés à l'établissement d'envoi), ou par tout autre moyen mis en place par l'établissement d'envoi. Le niveau minimum recommandé défini entre les établissements figure sur l'accord interinstitutionnel.

Dans le cas où l'étudiant ne possède pas ce niveau à la signature du contrat d'études, il s'engage à l'obtenir avec l'aide des établissements d'envoi ou d'accueil (soit par des cours financés par la subvention « *organisation de la mobilité* » ou par les cours en ligne du programme Erasmus+°).

⁽¹⁾ **Cycles d'études** : **Cycle court** : CEC niveau 5 / **Licence** : CEC niveau 6 / **Master** : CEC niveau 7 (CEC : cadre européen des certifications)

⁽²⁾ Le **ISCED-F 2013 search tool** disponible sur http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_en.htm devra être utilisé pour trouver le domaine d'études du diplôme préparé le plus approchant de celui défini par l'ISCED 2013.

⁽³⁾ **Code pays** : Norme ISO 3166-2. Codes pays disponibles sur <https://www.iso.org/obp/ui/#search>

⁽⁴⁾ Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) disponible sur : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>

Partie à compléter AVANT LA MOBILITE

I. PROGRAMME DE MOBILITE PROPOSE

Période de mobilité prévue : de [mois/année].....à [mois/année].....

TABLEAU A : PROGRAMME D'ETUDES DE LA MOBILITE

Semestre 1

Semestre 2

Code composante pédagogique ⁽⁵⁾ (si existant)	Intitulé de la composante pédagogique (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours) dans l'établissement d'accueil	Nombre de crédits ECTS attribués par l'établissement d'accueil, après validation complète
Total:		

Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil décrivant les résultats d'apprentissage :

L'objectif du contrat d'études est de permettre une préparation transparente et efficace de la période de mobilité et de garantir que les composantes pédagogiques complètement validées par l'étudiant pendant la mobilité feront l'objet d'une reconnaissance dans le cadre de son diplôme.

Une année d'études académique complète est normalement composée de composantes pédagogiques totalisant 60 crédits ECTS. Dans le cas où l'étudiant souhaite prendre des composantes pédagogiques supplémentaires, au-delà de celles requises pour son diplôme, le nombre de crédits supplémentaires devra également figurer dans le programme d'études du tableau A.

⁽⁵⁾ Composante pédagogique : Expérience d'apprentissage structurée indépendante et formelle caractérisée par des résultats d'apprentissage, des crédits et formes d'évaluation (cours, module, séminaire, travail en laboratoire)

II. PERSONNES RESPONSABLES

Personne responsable (coordinateur départemental) dans l'établissement d'envoi :

Nom : Fonction :
 Téléphone : E-mail :

Personne responsable dans l'établissement d'accueil :

Nom : Fonction :
 Téléphone : E-mail :

III. ENGAGEMENT DES 3 PARTIES

En signant ce document, l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat d'études proposé et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par les 3 parties. Les établissements d'envoi et d'accueil se soumettent à appliquer tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) relatifs aux mobilités d'études (ou les principes de l'accord interinstitutionnel pour les établissements situés dans les pays partenaires).

L'établissement d'accueil atteste que les composantes pédagogiques listées dans le tableau A sont conformes à son catalogue de cours.

L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour toutes les composantes pédagogiques pleinement validées et à les comptabiliser dans le diplôme de l'étudiant, comme indiqué dans le tableau B. Toute exception à cette règle doit être indiquée dans une annexe au présent contrat d'études et acceptée par les 3 parties.

L'étudiant et l'établissement d'accueil communiqueront à l'établissement d'envoi tout problème ou changement relatifs au programme de mobilité proposé, aux personnes responsables et/ou à la période d'études.

L'étudiant

Signature

Date:

L'établissement d'envoi

Signature de la personne responsable
 (coordinateur départemental)

Date:

L'établissement d'accueil

Signature de la personne responsable

Date: